

# Mise en œuvre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale

■ Session du 14 octobre 2014

■ Avis présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Georges PLESSIS (Chambre régionale d'agriculture), Mme Céline CHATELIER (CFDT), MM. Edouard DATTIN (pêche), Marcel CRASNIER (UNPI), Jean-François BALDUCCHI (Pôles de compétitivité),

81 votants. Adopté par : 80 pour, 1 abstention.

## Une enveloppe financière conséquente

Les enveloppes financières des fonds européens dont va bénéficier la région sont enfin stabilisées, à l'exception du FEAMP et totalisent près d'1 Md d'€.

- FEDER : 302,7 M€
- FSE Région : 76,7 M€ et FSE Etat : 108,7 M€
- FEADER : 457,6 M€

Compte tenu de l'effet levier de ces fonds et des nécessaires cofinancements qu'ils suscitent, il s'agit d'une manne financière importante pour la période de contractualisation 2015-2020, (la première année 2014 n'ayant été consacrée qu'aux négociations et à l'élaboration des programmes opérationnels, elle concentre cette période sur 6 ans au lieu de 7). Le CESER espère que la Commission européenne, en cours de renouvellement, validera sans tarder et sans les remettre en cause les projets présentés par la Région afin qu'ils puissent être mis en œuvre dès le début de l'année 2015. Il regrette une nouvelle fois le retard pris par le FEAMP, préjudiciable à la pêche et aux activités maritimes de notre littoral et espère que le gouvernement fera connaître sans attendre l'enveloppe qu'il réservera aux Pays de la Loire et le mode de gestion de ce fonds.

L'enveloppe du FEDER, du FSE et du FEADER est importante, alors que l'on avait craint une forte réduction par rapport à la période précédente.

Les crédits alloués au FEADER augmentent très fortement mais cette augmentation est tout de même à relativiser puisqu'elle inclut pour partie des actions jadis éligibles au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC. La bonne marche de ce fonds est tributaire des contreparties.

Le CESER souhaite être éclairé sur la maquette définitive du FSE Etat et sa gouvernance.

## Un fort volontarisme du Conseil régional

La Région s'est engagée avec volontarisme dans la construction des programmes opérationnels en anticipant même sur la stabilisation des enveloppes financières. Le CESER a apprécié la méthode employée avec de nombreux séminaires de concertation menés à un rythme soutenu. Il salue également l'effort de pédagogie entrepris par ses services sur un sujet difficile. Des politiques sont exclues de ces fonds, ou parfois sans doute insuffisamment dotées, mais la Région a construit les programmes dans le cadre très contraint imposé par la stratégie de Lisbonne et la commission européenne avec la concentration d'objectifs considérés comme prioritaires.

## La Région désormais autorité de gestion

La Région s'est portée candidate pour assurer les fonctions d'autorité de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE, se substituant désormais majoritairement à l'Etat. Elle inscrit dès cette session une dotation globale de 127 M€ (100M€ en investissement, 27 M€ en fonctionnement).

La Région, en assumant cette responsabilité, devra être très vigilante afin d'éviter les risques que pourraient représenter pour elle le dégagement d'office, les éventuelles modifications des règles de gestion en cours de programmation ou le manque de contreparties. Ces dernières, qui s'élèvent pour le FEADER à 41 %, doivent être consolidées et nécessitent un engagement ferme de l'Etat et des autres cofinanceurs car il ne faut pas reproduire pour les fonds européens les dérives constatées pour le CPER 2007-2013 au risque de voir la Région se substituer aux cofinanceurs.

Les fonds européens étant un élément de la « boîte à outils » nécessitant des cofinancements, il est très regrettable que le CPER n'ait pas encore été mis parallèlement en place comme lors de la période de programmation précédente dans un souci de complémentarité. L'axe 1 du FEDER a besoin d'être conforté par le CPER à un niveau acceptable de même que certaines politiques exclues des fonds ou peu pourvues (infrastructures TIC, mobilités, culture...).

En ce qui concerne le FEADER, et en particulier les programmes LEADER, le CESER accueille très favorablement le fait que le soutien aux territoires ruraux, en dépit des réticences de la commission, ait pu aboutir, même si l'enveloppe globale dans les contraintes imposées reste très limitée pour une période de 6 ans.

Le fait de contractualiser avec les mêmes territoires que ceux des contrats régionaux est une bonne chose. L'incitation à créer des GAL auprès des intercommunalités a été réalisée pour permettre une réponse au premier appel d'offre.

Le fait de demander aux collectivités de travailler sur une stratégie territoriale est une bonne chose afin, dans un second temps, de voir quels outils financiers pourront être levés. Mais néanmoins le CESER s'interroge sur les délais du premier appel à projet qui risqueraient de favoriser les territoires déjà pourvus d'un GAL et rompus à cet exercice. La question de la réforme territoriale, là aussi se pose, tant en termes de compétences que de périmètres des territoires, s'agissant plus particulièrement des intercommunalités.

Le CESER renouvelle sa préoccupation concernant les petits porteurs de projets et les avances de trésorerie qu'ils doivent consentir sur deux ou trois années. Il invite la Région à réfléchir à une solution qui permettrait de lever ce handicap.

## Communiquer, sensibiliser et simplifier

Le CESER réitère son souhait de simplification et accueille avec satisfaction les initiatives de la Région en ce domaine pour les dossiers de demande de subvention.

Il salue son souci de proximité en utilisant notamment comme relais les espaces régionaux et sa volonté d'accompagnement des porteurs de projets ainsi que la mise en œuvre d'un guichet unique lorsqu'il s'agira d'avoir recours au plurifonds.

Il encourage la Région à communiquer et sensibiliser le plus largement possible pour que ces fonds puissent être utilisés de manière optimale au profit des territoires et des ligériens. Le CESER propose d'apporter son soutien en activant ses réseaux.

Une évaluation au fil de l'eau est nécessaire et le CESER y participera volontiers comme il l'a déjà fait. La révision à mi-parcours sera tout aussi indispensable pour procéder à des ajustements qui requièrent de la souplesse plus que ce que l'on a pratiqué jusqu'ici.